



***Animagique, secteur animation de***

# **Animagique**

Extrascolaire

## **1. Partie Générale**

### **1.1. Le Pouvoir Organisateur**

*Appellation : A.S.B.L. Animagique*

*Forme juridique : A.S.B.L.*

*P.O. reconnu par : Moniteur Belge, O.N.E. quant à la reconnaissance de ses plaines d'été qui ne font pas l'objet d'une demande d'agrément ici.*

*Adresse : 231, rue du Trichon à 5030 Gembloux*

*Personne de contact : Hervé GILBERT*

*Téléphone :*

**0475/41.70.24**

*N° de compte bancaire :*

**068-2295371-87**

*Partenaire(s) dans l'organisation de vos activités:*

1. *Service Jeunesse de la Ville de Gembloux*
2. *Zig's Actifs*
3. *P.O. des garderies scolaires tous réseaux confondus*

*Personne de contact auprès de ce partenaire :*

1. *Xavier Dierick et Jean-Pol Mignon*
2. *Grégory Rousseau*

*Fonction de cette personne de contact :*

1. *Animateurs à la Ville*
2. *Coordinateur Zig's Actifs*

*Téléphone de cette personne de contact :*

- |  |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"><li>1. <i>081/626.391</i></li><li>2. <i>0498/ 10.39.29</i></li></ol> |
|--|

1.2. *Justification d'un besoin réel d'organiser ces activités.*

**a) Pôle formation**

*La structure « Ecole de cadres de Wallonie et de Gembloux » jouerait le rôle de plate-forme relais entre d'une part les besoins d'encadrement et d'animation des enfants, parents, directeurs et acteurs du secteur extrascolaire gembloutois et d'autre part le vivier d'animateurs brevetés et les équipes de terrain existantes. Dans un premier temps, le recyclage des animateurs brevetés a débuté au mois de juillet 2003. Les premières recrues étaient opérationnelles en septembre. Dans un second volet, les premières formations des gardiennes/ surveillantes, tous réseaux confondus, ont démarré dès la rentrée scolaire 2003. Les plages horaires idéales ont été déterminées avec les candidats : mardis et mercredis après-midi.*

*Ces formations s'étalent sur des demi-journées.*

*Un calendrier est établi et proposé aux différents partenaires en fonction de leur demande lors de chaque CCA.*

*Mobiles, elles se déroulent au Foyer Communal ou sur les sites d'activités des candidats.*

*Les formations d'animateurs s'organisent dans le cadre du décret de la Communauté Française en collaboration avec l'Ecole de Cadres de Gembloux.*

**b) Stages « originaux » durant les vacances de Toussaint, Noël et du Carnaval. Centres de vacances durant les vacances de Pâques, juillet & août.**

**Priorité & besoin numéro un de 62,5 % des parents !**

*L'expertise suivante renforce encore, si besoin en est, leur nécessité :*

- ✓ *Le rapport initial relatif aux attentes des parents faisait apparaître que pour 62,5 % d'entre eux, les moments posant problème en matière de garde se situaient durant la période des vacances.*
- ✓ *La plupart des coups de téléphone que reçoit le service jeunesse consiste en une demande d'infos sur les activités se déroulant durant les vacances. Des activités extrascolaires durant les périodes précitées répondraient donc à un besoin.*
- ✓ *Un projet extrascolaire avait été réalisé en son temps et couvrait les plages du mercredi après-midi. Nombre d'inscrits à ces stages : 0. Cause de l'échec : absence de prise en compte des besoins réels des parents. Les questions de la dernière enquête sur l'état des lieux de l'extrascolaire à Gembloux interrogeaient principalement sur les besoins de garderies scolaires et plus particulièrement, celles des mercredis après-midi. De ce fait, les réponses et résultats émis par l'enquête ne reflétaient que cette partie ténue des besoins parentaux. Ces besoins se concentraient en réalité sur la couverture des « petites vacances scolaires » mais sur lesquelles ils n'étaient pas questionnés.*
- ✓ *Nous pourrions également et en partie expliquer la défaite de n'importe quel projet extrascolaire par un manque de communication auprès des parents, une mauvaise publicité, une mauvaise définition du besoin émis par les parents et les enfants, une précipitation certaine, un programme peu attractif, un manque de moniteurs, un manque de coordination, un manque d'unité dans le programme proposé,...*
- ✓ *Un projet couvrant les périodes de vacances permettraient de sortir en partie<sup>1</sup> du système scolaire. En effet, lors de ces périodes, les activités fonctionneraient non plus avec les instituteurs et gardiennes des écoles mais avec des animateurs externes au système scolaire avec partenariat des gardiennes ou/ et personnels d'encadrement.*
- ✓ *Point de vue qualité et contenu des animations, les activités extrascolaires des vacances permettraient la mise en place de projets plus concrets, plus importants, plus visibles et plus élaborés que des petites activités toutes les après-midi.*

---

<sup>1</sup> En partie car, vu le peu de locaux disponibles sur Gembloux, les activités devraient se dérouler sur un site partenaire communal.

- ✓ *Elaborer un programme durant les vacances permet non seulement de toucher les jeunes des écoles gembloutoises, mais également les jeunes gemblutois qui fréquentent des écoles autres que celles de la ville.*
- ✓ *Pour autant, les garderies scolaires ne seraient pas négligées, puisque le pôle formation est maintenu, ainsi que certains mercredis après-midi. La qualité des garderies est donc renforcée (cfr. volet garderie de ce programme).*

***c) Un renfort, un développement, un enrichissement des garderies scolaires existantes tous réseaux confondus.***

***Dans le réseau communal...***

*Actuellement plus de 90% des enfants qui fréquentent les écoles communales y passent la journée entière. La plupart d'entre eux fréquentent les garderies pour un temps plus ou moins long. Dans les cas extrêmes, la présence à l'école de certains enfants s'étale de 7h00 à 18h00.*

*Les garderies sont donc absolument vitales à la survie de ces écoles et aux besoins réels des parents et de leurs enfants.*

*Si les parents font le choix délibéré d'une école rurale de dimension modeste et proche du lieu de vie des enfants, ils n'en demeurent pas moins tributaires de leurs horaires professionnels et attendent des implantations communales au cœur des villages qu'elles puissent, comme les plus grosses structures de la ville, assurer un accueil extrascolaire de qualité.*

*Victimes de leur petite taille, ces mêmes implantations sont donc contraintes d'organiser des formules d'accueil parfois et souvent pour 4 à 5 enfants avec les difficultés financières et organisationnelles que cela peut engendrer.*

*Actuellement, grâce au soutien des associations de parents et de l'ASBL*

*Animagique, tous les temps de garderies sont couverts.*

*Dans les petites implantations, l'accueil extrascolaire est impératif au maintien d'une population scolaire suffisante. Aujourd'hui, un enseignement de qualité n'est plus le seul élément déterminant dans le choix d'une école par les parents.*

### **A l'Athénée Royal...**

*85% des parents qui travaillent ont des horaires qui ne correspondent en rien aux sorties d'école entre 15h30 et 15h45.*

*La centaine d'enfants inscrits quotidiennement dans ces garderies justifient pleinement leur existence et leur développement entre 15h30 et 18h00 le soir et dès 12h00 le mercredi après-midi.*

*Au total, près de 6 heures de plages de garderie par jour sont organisées à l'Athénée.*

*Une distinction est à faire entre les mercredis après-midi et les autres soirs de la semaine.*

*En semaine, l'accueil est organisé autour des jeux de société, de la bibliothèque. Les ateliers manuels sont rares. Il y a trop de sorties à horaires différents.*

*Le mercredi est dès lors plus orienté sur les ateliers tournants : expression manuelle, atelier cuisine, jeux d'extérieur, sport.*

### **Au Collège de Gembloux...**

*La demande de garderie est croissante. Ces services sont indispensables. Le*

*Collège Saint Guibert se doit de les offrir et de les renforcer.*

*Ces garderies doivent couvrir les temps d'accueil de 6h30 à 8h00 et de 16h30 à 18h15 en parallèle à l'étude dirigée du soir dans l'implantation du primaire.*

*Le temps d'accueil du mercredi après-midi débute dès 12h15 et se termine vers 18h15.*

*Les besoins d'encadrement varient en fonction du nombre d'enfants à encadrer au jour le jour.*

*Les demandes sont les plus fortes dans la demi-heure qui précède la rentrée scolaire et l'heure qui suit la sortie des classes.*

*Le partenariat avec les Zigs Actifs vise à enrichir les garderies par la proposition d'ateliers adaptés aux différentes tranches d'âges des enfants. Il permet également aux élèves du Collège de poursuivre la journée scolaire par des activités ludiques ou des formations spécifiques.*

*L'encadrement est organisé également lors des journées de formation obligatoires pour les enseignants.*

*L'encadrement des plus petits demande davantage de personnel et d'attentions :*

- 1. Certains arrivent dès 6h30. Le petit-déjeuner est pris à la garderie.*
- 2. Certains restent « tard ». Le goûter est prévu.*
- 3. Certains enfants accueillis dès deux ans et demi ne sont pas encore propres.*

*Ils demandent un encadrement spécifique. Les occupations devraient être variées, courtes et plus nombreuses que dans le secteur primaire. Des moments et des lieux de quiétude sont à développer. L'infrastructure conviviale, son aspect cocoon est à renforcer au-delà de l'apport de peluche.*

*Les garderies du Collège Saint-Guibert sont avant tout un service aux familles. Elles doivent donc être facilement accessibles et permettre les arrivées et les départs sans restriction.*

### **Dans le réseau « libre »**

*A venir...*

#### **1.3. Informations aux parents**

- Site [www.animagique.be](http://www.animagique.be), onglet extrascolaire.
- Site [www.gembloux.be](http://www.gembloux.be), pages extrascolaires en construction.
- Publication presse locale gratuite.
- Affiches extrascolaires de coordination « Animagique et le Service Jeunesse » vous informe.
- Lettres aux parents.
- Publicités et folders des partenaires.
- Permanence téléphonique Animagique, du Service Jeunesse et des différents partenaires.

#### **1.4. Moyens**

*Aucun agrément n'est actuellement octroyé pour ces animations.*

#### **1.5. Taux d'encadrement prévu pour ces activités.**

*1 animateur pour 12 enfants (1 pour 8 lorsqu'il s'agit d'enfants de moins de 6 ans) en ateliers, hors période scolaire.  
1 animateur/ gardienne pour 18 enfants en ateliers durant les périodes scolaires.*

#### **1.6. Listes du personnel d'encadrement ainsi que leur niveau de qualification.**

*Tous les animateurs Animagique sont brevetés Animateur « Centre de vacances » ou en formation au sein de l'asbl. Actuellement, certains d'entre eux sont brevetés Coordinateur dans le même cadre. Certains suivent également les mini formations extrascolaires proposées sur l'entité.*

## **2. Les Annexes**

### **2.1. Quel est votre projet d'accueil ?**

#### **2.1.1. Tronc commun Animagique dans les garderies tous réseaux confondus**

##### **1. Fourniture de fichiers de jeux aux gardiennes et animateurs de l'accueil.**

*Ces premiers kits distribués sont une base de travail. Ils sont complétés sur propositions ou demandes.*

*Une demande existe d'en fournir plus d'un par implantation.*

*Une formation sera lancée dans le prochain trimestre sur l'utilisation de fichiers plus particuliers.*

##### **2. Coups de mains dans l'élaboration des programmes et activités proposés aux enfants.**

##### **3. Tournante de « Malles extrascolaires ».**

*1. Les malles extrascolaires sont prêtées durant les périodes scolaires aux différentes garderies des écoles primaires et maternelles de l'entité tous réseaux confondus.*

*2. Les malles ont pour objectif l'aide, le soutien et le renforcement des garderies gembloutoises par l'apport d'un matériel de jeux et de lecture.*

*3. Les malles circulent chaque premier mercredi du mois d'une garderie vers une autre.*

*4. Avant tout dépôt/ reprise le contenu des malles sera vérifié sur base d'un inventaire collé sur l'envers du couvercle. Cette vérification sera effectuée par un représentant d' Animagique et/ ou du Service Jeunesse en présence d'au moins une gardienne ayant utilisé ces malles durant le mois écoulé.*

*5. Chaque implantation est responsable du bon usage de ces malles durant la*



*période du prêt. Toute dégradation suite à des négligences, à de mauvaises utilisations des jeux et des livres, à des fautes de surveillance sera supportée par la garderie dont la responsabilité est impliquée. Nous attendons du personnel d'encadrement une exploitation juste et maximale couplée d'une gestion saine<sup>2</sup>. En cas de dégradations répétées au sein d'une même garderie, une suspension temporaire de prêt est prévue.*

6. *Ces malles seront confiées au seul personnel d'encadrement habilité ayant suivi une mini formation<sup>3</sup>.*
  7. *Dans la mesure des moyens alloués au projet, ces malles seront complétées, enrichies et renouvelées en fonction des demandes concrètes des usagers. Ces demandes peuvent être transmises lors de chaque tournante des mercredis où lors de la C.C.A.*
4. *L'établissement exploite les différents kits de matériels spécifiques extrascolaires gérés en partenariat avec le Service Jeunesse.*

*Même démarche de renforcement et de possibilités de variétés des animations des garderies existantes. L'idée est de faire fonctionner les kits au sein de ces garderies mais aussi d'organiser des activités ponctuelles menées par nos animateurs et/ ou associations partenaires.*

*Une liste des « kits » disponibles peut être obtenue auprès du Service Jeunesse de la Ville de Gembloux : 081/ 626.391*

5. *Participation des gardiennes et animateurs de l'accueil aux formations « à la carte ».*

*Une dizaine de plages de formation de quatre heures sont programmées sur une saison. Celles-ci sont destinées en priorité aux équipes d'encadrement.*

---

<sup>2</sup> Du rangement correcte ou stockage en sécurité.

<sup>3</sup> Cette formation présente les différents jeux et livres proposés ainsi que des pistes d'exploitations, d'activités et de gestion de ces malles au jour le jour.

*Par implantation, les équipes renvoient :*

- *leurs dates de préférence.*
- *les thèmes prioritaires à traiter.*
- *les lieux, endroits où celles-ci pourraient se dérouler.*

*Animagique propose dans un premier temps les thèmes suivants :*

- *Les jeux coopératifs (partie 1)*
- *Eveil à la chanson + rondes*
- *Danse Folklorique (partie 1)*
- *Jeux de psychomotricité*
- *Activités d'intérieur*
- *Expression manuelle, nouveaux bricolages*
- *« Raconte-moi une histoire » (partie 1)*

*Il existe une forte demande de formations très ciblées. Le succès de notre séance « le jeu coopératif à la garderie » l'atteste. Douze gardiennes et responsables d'accueil y ont pris part avec satisfaction.*

*De plus l'utilisation/ location des kits matériel est subordonné au suivi d'une formation spécifique à chaque matériel. L'objectif est d'utiliser et d'exploiter au mieux ce matériel à disposition et de repartir avec des activités « clef sur porte » et autres pistes de travail.*

*Ces formations intéressent également les animateurs déjà brevetés ou en cours de formation d'animateur/ coordinateur. Elles constituent un plus qualitatif indéniable pour eux mais également par contagion pour nos garderies et centres de vacances, lieu de vie de ces formations.*

## **6. S.O.S garderie mis en place par Animagique pour tous...**

*Non prévu dans le projet de base mais vigoureusement demandé lors du comité d'accompagnement du 22 mai 2003, cet S.O.S. garderie consiste en l'élaboration*

*d'un listing de personnes ressources à appeler en urgence dans les 24 heures.*

*En fonction des contrariétés, les directeurs d'école appellent Hervé Gilbert au 0475/41.70.24 qui tente de trouver une personne disponible dans les plus brefs délais.*

*Un défraiement sera alloué à ces personnes/ secours.*

*Outre les animateurs Animagique disponibles, toutes les candidatures externes, connaissances dignes de confiance sont les bienvenues pour grossir nos rangs.*

*Cette mise en place apporte des solutions concrètes à un manque crucial de terrain.*

### **2.1.2. Stages « originaux » durant les vacances de Toussaint, Noël et du Carnaval.**

*5 jours.*

*Du lundi au vendredi.*

*De 7h30 à 17h30 (garderies comprises).*

*Enfants de 2,5 à 15 ans selon les propositions des ateliers animés par des animateurs spécialisés.*

- *Faire évoluer les enfants dans deux ou trois projets continus durant la semaine.*
- *Facilités dans le recrutement d'un personnel d'encadrement spécifique à chaque projet.*

**2.2. Pouvez-vous décrire les lieux de l'accueil et apporter un commentaire quant à leur « fonctionnalité » ?**

*Animagique ne dispose pas de locaux d'animation propres.*

*Les animations sont organisées sur des lieux que l'on tente à chaque fois d'adapter en fonction du projet aux besoins des enfants et des ateliers menés. Une convention est établie entre partenaires : écoles, Ville ou associatif.*